

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 24 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, AUDIN, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, ZAOUI, THOMAS, LEFEBVRE, THUROTTE, DUCHEMIN, BOUCHEZ, SANCHEZ, SCHUTZ, BRAILLY, FEDDAL, MESSAOUI.

Ont donné pouvoir : Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame DUPONT (*pouvoir à Madame BIREMBAUT*), Madame CARTA (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame METRAU (*pouvoir à Monsieur COTTON*), Madame DUFOUR-MALLE (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame RYSPERT*), Monsieur AÂRABAT AMALOU (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Madame BOUILLEZ (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*).

Absents excusés : Madame WATTEAU, Monsieur HOCHART.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 4/5 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.

Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2023-017 dédiée aux aménagements dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

La signature de la convention financière pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) le 8 novembre 2022, a matérialisé l'engagement de la Ville de Denain dans cet ambitieux programme de rénovation et de restructuration urbaines.

Cette convention formalise plusieurs opérations d'investissement de diverses natures placées sous maîtrise d'ouvrage communale, notamment l'aménagement et la requalification d'environ 43 000 m2 de voiries et d'espaces publics. Ces opérations s'étalent dans le temps, leur réalisation étant pluriannuelle.

Les opérations d'aménagement, constituées des travaux sur les voiries et espaces publics et également les différentes études nécessaires à leur conception, sont entrées en phase opérationnelle.

Par délibération n° 3/2 du 13 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une autorisation de programme (n° 2023-017) pour financer le projet d'aménagement prévu dans le cadre de la convention NPNRU.

Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées selon la durée de l'opération et les crédits de paiement représentent la limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées pendant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Par délibération n° 3/7 du 10 avril 2025, l'autorisation de programme n° 2023-017 a été réajustée afin de suivre au mieux les contraintes liées à la réalisation des travaux d'aménagement.

L'autorisation de programme n° 2023-017 se présente aujourd'hui comme suit :

| | Dépenses / Recettes antérieures | Exercice 2025 | Exercice 2026 | Exercice 2027 à 2029 |
|---|---------------------------------|---|---------------------------|---------------------------|
| Dépenses 24 964 312,64 € TTC | 4 623 285,49 € TTC | 8 817 220,75 € TTC <i>(dont report 2024 : 2 857 095,75 € et NI 2025 : 5 960 125,00 €)</i> | 4 696 280,89 € TTC | 6 827 525,51 € TTC |
| | 18,5 % | 35,3 % | 18,8 % | 27,4 % |
| Recettes 17 904 424,28 € | 2 553 017,77 € | 4 960 413,97 € | 2 687 582,05 € | 7 703 410,49 € |
| | 14,3 % | 27,7 % | 15,0 % | 43,0 % |

La conduite du projet global nécessite de revoir les affectations pluriannuelles des crédits de paiement.

Le montant global de l'autorisation de programme est augmenté de 1 642 440,06 € TTC afin d'intégrer les changements suivants :

- 442 440,06 € TTC afin d'intégrer les modifications de marchés réalisées pour les travaux de requalification de la place de centre-ville par la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2026 (+52 308,84 € TTC pour la modification de marché du lot 2 réseaux divers, intégrant la balance financière du marché, la mise en place d'une signalisation lumineuse tricolore et le raccordement du local technique de fontainerie), et décision du maire n° 2026-029 COI du 12 mars 2026 (+315 054,59 € TTC pour la balance financière du lot 1 terrassement, voirie et assainissement, des prestations supplémentaires suites à des découvertes de réseaux non répertoriés, et des adaptations du marché liés à l'intégration du FORUM dans l'espace public) et une enveloppe de 75 076,63 en provision pour l'application des révisions de prix et d'intégrer quelques travaux complémentaires, notamment la mise en lumière des arbres de la place ;

- L'ajout de deux sous-opérations venant traduire opérationnellement deux engagements de la Ville dans le cadre du NPNRU :

- 2023-017-08 - Aménagement de l'îlot B2 - Allende/Villars n°1 pour un coût d'opération estimé à 600 000 € TTC. La Ville est responsable de l'aménagement des espaces publics autour d'un nouvel îlot aménagé par l'aménageur MAISON ET CITE. L'enveloppe correspond à la requalification d'une portion de la rue Allende et la création d'une nouvelle voirie ainsi que la viabilisation des parcelles. La Ville est financée par l'ANRU à hauteur de 315 110,25 € et par la CAPH pour 67 523,63 €.

- 2023-017-09 - Aménagement de l'îlot B6 – Mousseron pour un coût d'opération estimé à 600 000 € TTC. La Ville est responsable de l'aménagement des espaces publics autour d'un nouvel îlot aménagé par l'aménageur CLESENCE. L'enveloppe correspond à la création d'une nouvelle voie entre les rues Lazare Bernard et Jules Mousseron, dans le prolongement de la rue Rémy Duquesnoy et la requalification d'une partie de la rue Mousseron, ainsi que la viabilisation des parcelles. La Ville est financée par l'ANRU à hauteur de 128 992,50 € et par la CAPH pour 27 641,25 €.



Les crédits inscrits pour l'exercice 2026 serviront à la mise en œuvre de la programmation suivante :

- Le règlement du solde des marchés de travaux de la requalification et la création d'espaces publics de l'îlot B13 – Place de centre-ville / Villars Ouest et de l'îlot C1/C2 Duysburgh/Villars : Estimation à 2 100 000 € TTC ;
- La reprise des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place Wilson suite au déplacement du groupe scolaire et l'étude des opportunités d'aménagement de l'emprise anciennement réservée au groupe scolaire. 536 000 € sont affectés pour l'année 2026 à cette sous-opération comprenant des études et une préparation des travaux ;
- La requalification et création d'espaces publics de l'îlot C11 Mascaux et C9 Enghien pour 146 000 € TTC. Il est programmé la conclusion des études de maîtrise d'œuvre et une provision pour le démarrage des travaux ;
- La poursuite du chantier de Rénovation urbaine de l'îlot Basly (*hors MOE*) pour 1 200 000 € TTC. Les travaux sur les espaces publics ont repris en avril. L'enveloppe intègre la création d'un nouvel accès à l'îlot au nord avec parking de part et autre de l'impasse Bertrand ;
- Le démarrage des travaux d'aménagement des espaces publics de l'îlot B9 pour 120 000 € TTC ;
- Le lancement opérationnel de l'aménagement de l'îlot B2 – Allende/Villars pour 45 000 € TTC afin de sélectionner une maîtrise d'œuvre et préparer les travaux de viabilisation ;
- Le lancement opérationnel de l'aménagement de l'îlot B6 Mousseron pour 45 000 € TTC afin de sélectionner une maîtrise d'œuvre et préparer les travaux de viabilisation ;

Il est ainsi proposé de modifier l'affectation des crédits de paiement comme suit :

| | Dépenses / Recettes antérieures | Exercice 2026 | Exercice 2027 | Exercice 2028 à 2030 |
|---|---------------------------------|---|--------------------|----------------------|
| Dépenses 26 606 752,70 € TTC | 9 832 212,68 € TTC | 6 313 949,77 € TTC (dont report 2025 : 2 121 949,77 € et NI 2026 : 4 192 000,00 €) | 7 605 786,57 € TTC | 2 854 803,68 € TTC |
| | 37,0 % | 23,7 % | 28,6 % | 10,7 % |
| Recettes 18 615 993,27 € | 5 059 845,87 € | 4 787 906,59 € | 3 546 884,95 € | 5 221 355,86 € |
| | 27,2 % | 25,7 % | 19,1 % | 28,00% |

.../...

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

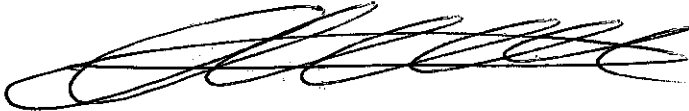
- DE VALIDER L'évolution des crédits de paiement dans le sens du tableau ci-dessus exposé.
- DE VALIDER le montant nouveau montant de l'autorisation de programme n° 2023-017 fixé à 26 606 752,70 €.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

Le Secrétaire de séance,



W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



A.L. DUBOIS
(Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....